



Statut cadre administratif

Par **mikado**, le **15/11/2008** à **11:57**

J'ai dix ans d'ancienneté dans mon entreprise, est-il possible de demander au cours d'une négociation avec mon employeur de régulariser et de réévaluer mon statut : j'ai eu un statut employé administratif pendant 6 ans et suis assimilée cadre (agent de maîtrise) depuis 4 ans. Je souhaiterais régulariser sur cette période de 10 ans mon statut : cadre administratif 1.3 (syntec) car j'ai une licence BAC + 3 et que les postes occupés justifient ce statut, d'autant plus que certains collaborateurs de la société ont ce statut cadre administratif avec un niveau bac et une fonction administrative d'employé.